

Chers membres orthophonistes d'OAC-Ontario,

Nous sommes ravis de vous annoncer qu'OAC a officiellement présenté une proposition au ministère de la Santé de l'Ontario au début du mois de juin, recommandant d'importantes modifications au champ d'exercice des orthophonistes.

S'appuyant sur les recommandations précédemment formulées par l'Association ontarienne des orthophonistes et audiologistes (AOOA), la proposition d'OAC est fondée sur les commentaires des orthophonistes et donne la priorité aux domaines clés que vous avez identifiés comme étant les plus importants pour faire évoluer votre pratique et répondre aux besoins des patients.

Afin de refléter l'étendue de vos compétences professionnelles et de favoriser la prestation de soins sûrs et appropriés dans divers contextes de pratique, OAC a recommandé les changements suivants :

1. **Modification de l'énoncé du champ d'exercice** afin d'y inclure les termes « *diagnostic* » et « *déglutition* ».
2. **Ajout de l'autorisation d'accomplir les actes autorisés suivants :**
 - Communiquer un diagnostic et identifier un trouble de la communication ou de la déglutition.
 - Prescrire une vidéofluoroscopie de la déglutition pour l'évaluation ou la prise en charge d'un trouble de la déglutition.
 - Insérer un instrument, la main ou le doigt au-delà du point où les voies nasales se rétrécissent normalement afin d'évaluer ou de prendre en charge un trouble de la communication ou de la déglutition.
 - Insérer un instrument, la main ou le doigt dans une ouverture artificielle afin de prendre en charge un trouble de la voix, de restaurer la voix ou d'aspirer les sécrétions d'une trachéotomie.
 - Appliquer ou prescrire une échographie afin de prendre en charge un trouble de la parole persistant.
3. **Suppression des limites législatives** afin de :
 - Permettre l'orientation directe vers des spécialistes tels que des ORL et des psychologues.
 - Recevoir les rapports des tests de dépistage ou des tests diagnostiques prescrits par d'autres professionnels de la santé, et leur donner suite, afin d'étayer le diagnostic et la planification des soins.

Ces propositions de modifications visent à permettre aux orthophonistes de travailler dans la totalité de leur champ d'exercice, à réduire les délais inutiles et à s'assurer que les patients reçoivent des soins efficaces en temps opportun.

Nous apprécions vos commentaires et votre engagement continu, ainsi que le rôle que vous avez joué dans l'élaboration de cette proposition. Avec l'évolution du système de santé, l'OAC s'engage à poursuivre les discussions sur le champ d'exercice et à s'assurer que celles-ci soient opportunes, éclairées par les membres et axées sur les patients.

Nous continuerons à vous informer de l'avancement de notre travail de défense des intérêts et d'élaboration de politiques. Nous vous remercions de votre dévouement à faire progresser les services d'orthophonie dans tout l'Ontario.

Cordialement,

Bonnie Cooke, MClSc AUD(C), membre OAOO

Directrice de l'audiologie et responsable de l'équipe chargée de la défense des intérêts

Jennifer McDougall Wadds, MHSc O(C), membre OAOO

Directrice de l'orthophonie et des aides en santé de la communication